

Centre Communal d'Action Sociale  
18200 ORVAL  
☎ 02 48 96 02 54

**REGLEMENT DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE**

**PARTIE A REMETTRE AU C.C.A.S.**

**FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION**

NOM :                      PRENOM :  
ADRESSE : - **18200 ORVAL**  
TELEPHONE :                      DATE DE NAISSANCE :  
N° SECURITE SOCIALE :

---

PERSONNE REFERENTE :

NOM :  
ADRESSE :  
TELEPHONE :

REPAS SOUHAITES LES JOURS SUIVANTS :

- lundi
- mardi
- mercredi
- jeudi
- vendredi
- samedi
- dimanche

A COMPTER DU :

TARIF DU REPAS PORTÉ : 13,00 €

AUTRES SERVICES INTERVENANT AU DOMICILE (pour information) :

- Service d'Aide à domicile :   oui                        non
- Soins à domicile :                        oui                        non

Fait à ORVAL, le

Signature du bénéficiaire :

(C/Excel CCAS/Repas)

Centre Communal d'Action Sociale  
2 rue de la mairie  
18200 ORVAL  
☎ 02 48 96 02 54

**SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE  
sur la commune d'Orval**

**Agrément n° E/141206/P/018/Q/029**

**REGLEMENT INTERIEUR**  
**(règlement validé par le Conseil d'Administration en date du 8 Juillet 2021)**

Le service de portage de repas à domicile en liaison froide est géré par le Centre Communal d'Action Sociale d'ORVAL.

Les repas sont livrés 7 jours sur 7 par des agents du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile employés par la collectivité.

**BENEFICIAIRES**

Peuvent bénéficier du service de portage de repas à domicile les personnes retraitées, handicapées, souffrant d'une maladie grave ou sortant d'hospitalisation.

**MODALITES D'INSCRIPTION**

Les personnes désirant bénéficier de ce service devront en faire la demande auprès du **C.C.A.S.**

2 rue de la mairie 18200 Orval ou en téléphonant au 02.48.96.02.54 le lundi de 13h30 à 17h30 et

du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

**FONCTIONNEMENT DU SERVICE**

Les menus sont élaborés par le cuisinier, l'aide de cuisine de la Résidence Sully et la Directrice du CCAS. L'équilibre alimentaire est respecté sur la semaine. Une fois par trimestre, le service sollicite, par écrit, chaque bénéficiaire et résident pour connaître les plats qui pourraient être proposés.

#### a) Menu

Les repas sont confectionnés par l'équipe de restauration de la Résidence Sully du lundi au vendredi. Les déjeuners livrés le samedi et dimanche sont préparés, conservés et conditionnés le jeudi et le vendredi dans le strict respect des règles sanitaires en vigueur. Chaque semaine, comme le prévoit la loi EGalim du 1<sup>er</sup> Novembre 2019, un menu végétarien vous est proposé. Les bénéficiaires du service ne peuvent pas adapter le menu à leur convenance mais ont la possibilité d'annuler un repas (au moins trois jours avant) si celui-ci ne correspond pas à leurs attentes. Pour faciliter cette démarche, les menus vous sont transmis un mois à l'avance.

Votre repas quotidien comprend :

- une entrée
- une viande ou un poisson
- un légume
- un fromage
- un dessert
- un morceau de pain
- un potage (pour le soir)

#### b) Livraison

Le repas est livré au domicile du bénéficiaire entre 10h30 et 12h00, en fonction du circuit établi.

Le bénéficiaire assure la réception de son repas. Sa présence est obligatoire. La non réception d'un repas, du fait de l'usager, ne peut donner lieu à remboursement.

Les plats composant le menu sont présentés dans des plateaux repas individuels isothermes qui sont récupérés le lendemain. Les bénéficiaires doivent rendre les mallettes de transport et les contenants propres.

#### c) Interruption du service

Le bénéficiaire pourra suspendre le service temporairement ou définitivement sous réserve de prévenir le C.C.A.S. au moins trois jours avant l'arrêt souhaité (sauf cas de force majeure - exemple : hospitalisation d'urgence).

#### d) Prix et paiement des repas

Le prix du repas livré est fixé chaque année par le Conseil d'Administration du C.C.A.S. Les variations des tarifs, d'une année à l'autre, seront liées aux variations des coûts des matières premières et de fonctionnement.

Les repas livrés feront l'objet d'une facturation mensuelle dont le montant devra être payé auprès de la Trésorerie.

Fait à ORVAL, le \_\_\_\_\_

Le bénéficiaire,  
(inscription manuscrite « lu et approuvé »)

La Directrice du C.C.A.S.,

M. MARTIN

*(C/Excel CCAS/Repas)*

Centre Communal d'Action Sociale

2 rue de la mairie

18200 ORVAL

☎ 02 48 96 02 54

<b>PORTAGE DE REPAS A DOMICILE</b>
------------------------------------

**PARTIE A CONSERVER**

**NOTE D'INFORMATION**

Madame, Monsieur, chers Orvaliens,

Vous désirez bénéficier du Service de Portage de repas à domicile ; le Centre Communal d'Action Sociale vous en remercie et vous demande de bien vouloir suivre les instructions ci-après :

- les plats vous seront livrés en liaison froide.
- les jours de livraison sont indiqués dans le règlement intérieur. Nous vous précisons que vous devrez être obligatoirement présent pour réceptionner votre repas.

Ci-joint :

- une fiche d'inscription en deux exemplaires (l'un à conserver, l'autre à retourner),
- deux exemplaires du règlement de fonctionnement (l'un à conserver, l'autre à retourner).

Si vous êtes intéressés, vous voudrez bien nous retourner la fiche d'inscription dûment complétée, ainsi qu'un exemplaire du règlement après signature.

En espérant que ce service répondra à votre attente,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, chers Orvaliens, l'expression de mes salutations distinguées.

La Directrice du C.C.A.S.,

M. MARTIN

*(C/Excel CCAS/Repas)*